ICCAT-SALIDA
2021-08-05
S21-05905

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

ICCAT CICTA CICAA

COMISION INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 5 août 2021

M. Diène Faye
Directeur des Pêches maritimes
Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime
Direction des Pêches Maritimes
B.P. 289 Dakar
1, rue Joris, Place du Tirailleur,
SÉNÉGAL

OBJET : LETTRE SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION

Cher Monsieur Faye,

Au nom de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lors du processus de prise de décisions qui s'est tenu en lieu et place de la réunion de la Commission en 2020, la Commission a noté certaines insuffisances en matière de déclaration et de mise en œuvre qui sont indiquées ci-dessous et dans le modèle de réponse ci-joint.

Lors du processus de prise de décisions de 2020, les Parties contractantes et les Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes (CPC) ont été évaluées au titre de leur application des mesures de gestion et de conservation et des exigences en matière de déclaration de l'ICCAT. Sur la base de l'examen du rapport du Secrétariat sur la coordination de la recherche et des statistiques et le rapport du Secrétariat au Comité d'application de 2020 et d'autres informations disponibles, le Comité a constaté les insuffisances suivantes pour le Sénégal:

- *Certaines données statistiques ont été reçues tardivement.*
- *Rec. 16-14 : Les données du programme d'observateurs scientifiques nationaux et toute mesure alternative n'ont pas été reçues (à travers le formulaire ST09), étant donné que le programme d'observateurs scientifiques est en cours de mise en place, par conséquent les données ne sont pas encore disponibles.*
- *Rec. 13-14 : La résiliation des accords d'affrètement n'a pas été communiquée.*
- *Rec. 11-11 /16-16: Certaines différences ont été constatées entre la soumission de la Tâche 1 et les tableaux d'application.*
- *Un navire figure sur la liste IUU, se reporter aux documents PWG-405-B, 412, 415 et 416 pour des informations détaillées.*

L'absence de mise en œuvre intégrale des exigences de l'ICCAT peut affaiblir les travaux de la Commission en vue d'atteindre les objectifs de la Convention. La déclaration tardive ou incomplète pose des difficultés au Secrétariat pour élaborer les documents pour la Commission et ses Sous-commissions et Comités, et réduit l'efficacité du Comité d'application.

La Commission demande au Sénégal de répondre au présent courrier avant le **1er octobre 2021** et de compléter le modèle ci-joint (soumis de préférence en tant que document MS Word) afin d'indiquer les mesures prises par le Sénégal pour rectifier les insuffisances indiquées.

Pour toute question sur les questions soulevées dans le présent courrier, y compris toute demande d'explication plus détaillée sur ces questions, n'hésitez pas à me contacter et à contacter le Secrétariat à info@iccat.int.

En vous remerciant pour votre attention sur ces questions importantes, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Derek Campbell

Président du Comité d'application

cc: R. Delgado, *Président de la Commission*

Appendice 1 – Commentaires reçus sur les actions recommandées par le COC

(COC_328_APP_1/ 2020)

Commentaires des États-Unis

Les États-Unis restent préoccupés par la récente performance du Sénégal en qualité d'État du port et du pavillon et encouragent le Sénégal à assurer un suivi et une application pertinents en ce qui concerne sa flottille et ses ports.

MODÈLE DE RÉPONSE À LA LETTRE CONCERNANT L'APPLICATION

Questions d'application identifiées dans le processus par correspondance de 2020			
CPC: SÉNÉGAL			
CATÉGORIE	**QUESTION D'APPLICATION**	**MESURE CORRECTIVE PRISE OU PRÉVUE**	**DATE D'ENVOI DES DONNÉES/INFORMATIONS MANQUANTES (le cas échéant)**
Réponse à la lettre du Président du COC de l'année antérieure			
Rapport annuel			
Déclaration de données statistiques	Certaines données statistiques ont été reçues tardivement.		
	Rec. 16-14 : Les données du programme d'observateurs scientifiques nationaux et toute mesure alternative présentée pour approbation n'ont pas été reçues (à travers le formulaire ST09), étant donné que le programme d'observateurs scientifiques est en cours de mise en place, par conséquent les données ne sont pas encore disponibles.		
Mesures de conservation et de gestion	Rec. 13-14 : La résiliation des accords d'affrètement n'a pas été communiquée.		
Limites de capture/quotas	Rec. 11-11 /16-16: Certaines différences ont été constatées entre la soumission de la Tâche 1 et les tableaux d'application.		
Autres questions	Un navire figure sur la liste IUU, se reporter aux documents PWG-405-B, 412, 415 et 416 pour des informations détaillées.		